

2014
CODE DE TRANSPARENCE AFG – FIR
FCP EURO ACTIVE INVESTORS

Sommaire

CODE DE TRANSPARENCE AFG – FIR..... 1

Euro Active Investors 1

1a) Donnez le nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s’applique ce Code..... 3

1b) Présentez la démarche générale de la société de gestion sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). 3

1c) Présentez la liste des fonds ISR et les moyens spécifiques de l’activité ISR. 5

1d) Décrivez le contenu, la fréquence et les moyens utilisés par la société de gestion pour informer les investisseurs sur les critères ESG pris en compte..... 5

1e) Donnez le nom du ou des fonds auxquels s’applique ce Code, ainsi que leurs principales caractéristiques. 5

1f) Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG pour ce ou ces fonds ?..... 6

2a) Quels sont les principes fondamentaux sur lesquels repose la méthodologie de l’analyse ESG ?..... 7

2b) Quels sont les moyens internes et externes mis en œuvre pour conduire cette analyse ?..... 7

2c) Quels sont les principaux critères d’analyse ESG ?..... 8

2d) Quelle est la méthodologie d’analyse et d’évaluation ESG (construction, échelle d’évaluation...) ? . 9

2e) À quelle fréquence l’évaluation ESG est-elle révisée ? 9

3a) Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la définition de l’univers d’investissement éligible ? 9

3b) Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? 10

3c) Existe-t-il une politique d’engagement ESG spécifique à ce ou ces fonds ? 10

3d) Existe-t-il une politique de vote spécifique à ce ou ces fonds intégrant des critères ESG ? 10

3e) Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ? 11

3f) Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ? 11

3g) Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes non cotés à forte utilité sociale ? 11

4a) Quelles sont les procédures de contrôle internes et/ou externes permettant de s’assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG définies dans la partie 3 du code ?..... 11

4b) Quels sont les supports media permettant de communiquer sur la gestion ISR du ou des fonds ? 11

1A) DONNEZ LE NOM DE LA SOCIETE DE GESTION EN CHARGE DU OU DES FONDS AUXQUELS S'APPLIQUE CE CODE

Agréée en 1999, la société de gestion PhiTrust Active Investors a été pionnière dans l'investissement éthique, en lançant le 15 novembre 1999 un FCP « *Branics Éthique* » qui est celui pour lequel le code de transparence va s'appliquer et qui porte maintenant le nom d'*Euro Active Investors* : <http://www.PhiTrustactiveinvestors.com/5005-euro-active-investors-part-c>

Renseignements sur la SGP :

PhiTrust Active Investors
Société de Gestion de Portefeuille (agrément AMF : GP 99-23)
7 rue d'Anjou - 75008 Paris
S.A. au capital de 2 569 931,23€
Tél. : +33 (0)1 55 35 07 55
www.PhiTrustactiveinvestors.com

1B) PRESENTEZ LA DEMARCHE GENERALE DE LA SOCIETE DE GESTION SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Le cadre de notre action est défini par notre charte qui définit les modes de gouvernance et de fonctionnement de la SGP et dessine les lignes d'action de nos activités en les situant dans le cadre de l'Investissement Socialement Responsable.

Pour visualiser notre charte cliquez sur le lien ci-dessous :
<http://www.PhiTrustactiveinvestors.com/5019-notre-charte>

PhiTrust Active Investors a signé et participe aux **Principles for Responsible Investment (PRI)** depuis le début de son existence. PhiTrust Active Investors est classé dans la catégorie des *Asset Managers* : <http://www.unpri.org/signatories/?country=France>

La stratégie de PhiTrust Active Investors est en accord avec le **Principe n° 2 du PRI** et en particulier avec la nécessité d'exercer une action auprès des sociétés émettrices sur les sujets ESG : <http://www.unpri.org/about-pri/the-six-principles/>

Nos initiatives et actions d'engagement publiques sont régulièrement annoncées dans le « *clearinghouse* » qui permet de les faire partager à l'ensemble des signataires des PRI : <http://www.unpri.org/areas-of-work/clearinghouse/>

PhiTrust Active Investors est signataire du **Carbon Disclosure Project**, initiative cherchant à combattre le changement climatique et à protéger les ressources naturelles :

<https://www.cdproject.net/en-US/Programmes/Pages/Sig-Investor-List.aspx>

Ce programme est signé par des investisseurs (*asset owners/asset managers*) et aussi par des sociétés qui utilisent ce cadre pour la conception et la mise en jeu de leur politique environnementale. Pour en savoir plus :

<https://www.cdproject.net/en-US/Programmes/Pages/Sig-Investor-List.aspx>

Notre politique d'engagement ESG :

En ce qui concerne les initiatives extra-financières, les décisions sont prises par le Comité Technique qui se réunit trois fois par an, ou à la demande si apparaît un sujet touchant les thématiques concernées ou affectant les droits des actionnaires :

<http://www.PhiTrustactiveinvestors.com/426-gouvernance>

La chronologie des activités d'engagement et de nos initiatives est la suivante :

- **1er temps** : le choix des initiatives :
 - définition et révision des principes retenus par l'OPCVM;
 - analyse des stratégies environnementales, sociales et de la qualité de la gouvernance des sociétés du portefeuille;
 - proposition d'une ou plusieurs initiatives possibles par société;
 - sélection des initiatives par le Comité Technique du fonds.
- **2ème temps** : présentation des propositions aux entreprises :
 - lettre confidentielle aux Présidents des sociétés du portefeuille;
 - dialogue avec les entreprises sur les différentes initiatives proposées;
 - analyse des réponses et commentaires des sociétés sur les propositions.
- **3ème temps** : intervention en Assemblée Générale :
 - décision avec nos investisseurs de l'éventualité d'une action publique pour proposer à tous les actionnaires de mettre en œuvre une ou plusieurs des initiatives discutées préalablement avec les sociétés.
 - Présentation du projet à l'ensemble de la communauté des investisseurs.
 - Discussion de l'initiative avec les sociétés concernées.
 - Actions publiques en Assemblée Générale :
 - question écrite
 - question orale
 - résolution
 - Diffusion de nos initiatives publiques dans la presse, dans nos publications et sur notre site Internet.

Notre méthodologie de gestion :

Le FCP Euro Active Investors investit en valeurs européennes cotées avec pour objectif de surperformer l'indice DOWJONES EUROSTOXX 50 (dividendes réinvestis) par l'application d'une méthodologie quantitative de traitement de l'information extra-financière obtenue dans le cadre de son activité d'engagement actionnarial. Cette méthodologie aboutit à :

- la sur-pondération des sociétés qui ont une bonne gestion des critères ESG et sont réactives aux initiatives proposées par le FCP
- la sous-pondération des sociétés ne respectant pas les standards mondiaux relatifs aux enjeux ESG et étant peu réactives aux propositions d'amélioration des pratiques en cours

Notre politique de vote :

Notre politique de vote a été définie en 2004; elle est consultable sur le page de notre site web : <http://www.PhiTrustactiveinvestors.com/5027-notre-politique-de-vote>

Dans sa définition, nous travaillons en collaboration étroite avec la société de conseil en politique de vote **PROXINVEST** et par nos participations aux différents forums de gouvernance : <http://www.proxinvest.com/index.php/fr/page/index.html>

Depuis 2004, nous sommes membres de la Commission Gouvernance de l'**Association Française de Gestion**

(http://www.afg.asso.fr/index.php?option=com_content&view=frontpage&Itemid=68&lang=fr)

et membres de l'**International Corporate Governance Network**

(<https://www.icgn.org/about-icgn>)

La politique d'investissement du fonds exclue (sous-pondère) les entreprises impliquées dans la production, le stockage, l'offre, etc. de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions, conformément aux lois françaises du 8 juillet 1998 et du 20 juillet 2010.

1C) PRESENTEZ LA LISTE DES FONDS ISR ET LES MOYENS SPECIFIQUES DE L'ACTIVITE ISR

L'actif net du FCP Euro Active Investors, portefeuille investit dans les 50 valeurs européennes cotées de l'indice Dow Jones Eurostoxx 50, s'élève à 3 627 980 euros au 31/10/2014.

Pour la gestion du FCP, PhiTrust Active Investors s'appuie sur son équipe interne constituée de six personnes dont deux gérants.

<http://www.PhiTrustactiveinvestors.com/5021-notre-equipe>

Les données et analyses ESG sont fournies par **Proxinvest** et **Sustainalytics**.

1D) DECRIVEZ LE CONTENU, LA FREQUENCE ET LES MOYENS UTILISES PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LES CRITERES ESG PRIS EN COMPTE

Les investisseurs et prospects sont informés sur les critères ESG pris en compte dans la gestion du FCP Euro Active Investors. Les éléments suivants sont disponibles sur le site internet de PhiTrust Active Investors:

- fiche mensuelle présentant les résultats financiers et les initiatives extra-financières :

<http://www.PhiTrustactiveinvestors.com/2889-documentation>

- rapport d'engagement annuel détaillant les initiatives ESG :

<http://www.PhiTrustactiveinvestors.com/2889-documentation>

- rapport annuel sur l'exercice de vote :

<http://www.phitrustactiveinvestors.com/5027-notre-politique-de-vote>

- prospectus et Document d'Information Clé pour l'Investisseur :

<http://www.PhiTrustactiveinvestors.com/2889-documentation>

Expert et pionnier dans le domaine de l'engagement actionnarial, PhiTrust Active Investors entretient des relations privilégiées avec les dirigeants des entreprises cotées et établit un dialogue sur problématiques ESG. Chaque année est organisée une table ronde qui réunit le Président d'une société cotée et des investisseurs afin de débattre sur un enjeu ESG.

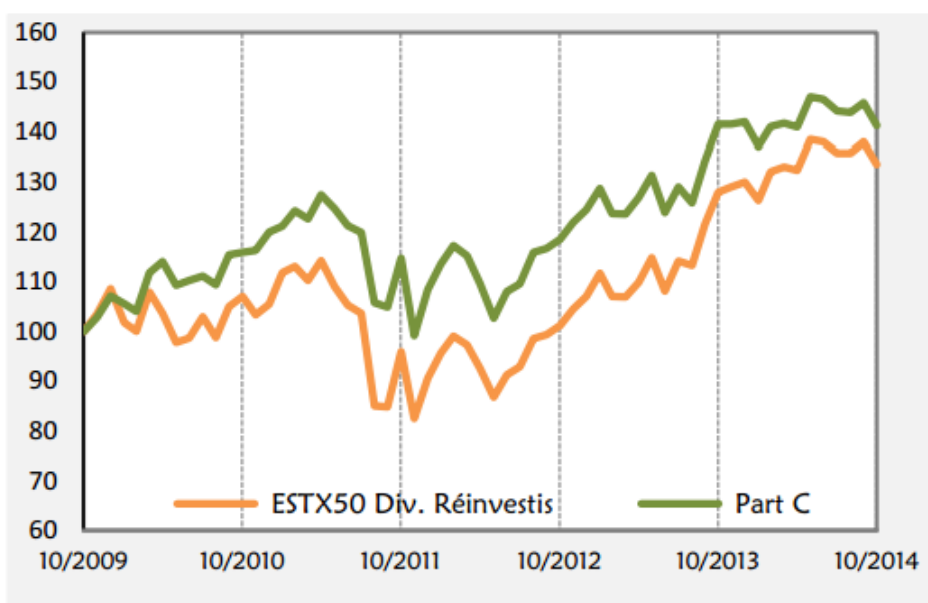
L'équipe est à votre disposition pour vous présenter plus amplement la mission de l'entreprise et plus précisément la prise en compte des critères ESG dans la gestion du FCP Euro Active Investors. Vous pouvez nous contacter par mail : PhiTrust@PhiTrust.com ou via la rubrique « Contact » de notre site web : <http://www.PhiTrustactiveinvestors.com/contact.php?lg=FR>

1E) DONNEZ LE NOM DU OU DES FONDS AUXQUELS S'APPLIQUE CE CODE, AINSI QUE LEURS PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Nom du fonds	EURO ACTIVE INVESTORS
Création du fonds	15/11/1999
Actif net	3 627 980 euros au 31/10/2014
Devise	Euro
Stratégie ISR	Engagement sur des thématiques ESG
Catégorie de fonds	Indiciel. Actions de la zone euro
Fonds de fonds	Non
Référence à un indice	DowJones Eurostoxx 50 dividendes réinvestis
Labellisation	Label ISR de Novethic en 2010, 2011, 2012 et 2013.
Total des frais sur encours	1,80% TTC de l'actif net par an

Historique des performances financières | Voir ci-dessous graphique de performance.

Performance	Oct.	2014	2013	2012	2011	2010
FCP Part C	-3,16	-0,57	+13,99	+14,75	-9,64	+12,03
ESTX 50 div. réinv.	-3,18	+2,65	+21,51	+18,06	-14,10	-2,86



Volatilité annuelle	1 an	3 ans	5 ans
FCP Part C	14,70%	17,52%	16,80%
ESTX 50 Div. Réinv.	15,19%	18,21%	20,58%

Ecart de suivi annuel	1 an	3 ans	5 ans
	1,57%	1,67%	-

1F) QUEL(S) EST (SONT) LE(S) OBJECTIF(S) RECHERCHE(S) PAR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG POUR CE OU CES FONDS ?

La gestion financière du FCP Euro Active Investors s’inscrit dans une démarche d’amélioration des enjeux ESG qui présentent des risques pour l'actionnaire minoritaire.

Des initiatives non publiques sont prises pour obtenir des résultats par le dialogue avec les cinquante sociétés cotées d'Europe continentale appartenant à l'indice Dow Jones Eurostoxx 50. L'analyse et la discussion en amont des possibilités d'actions auprès des sociétés émettrices se traduit par une série d'initiatives privées ou confidentielles consistant en des lettres et des rencontres avec les dirigeants de ces sociétés. Certaines de ces initiatives se traduisent par des actions publiques en utilisant les possibilités

d'action accordées aux actionnaires minoritaires dans les Assemblées Générales (vote, questions orales ou écrites, inscription de résolutions externes ou de points à l'ordre du jour, amendements).

Les évolutions ou les résultats objectifs obtenus grâce à ces initiatives sont prises en compte par les gérants de l'OPCVM.

2A) QUELS SONT LES PRINCIPES FONDAMENTAUX SUR LESQUELS REPOSE LA METHODOLOGIE DE L'ANALYSE ESG ?

Le FCP Euro Active Investors axe sa politique d'engagement actionnarial autour des trois thématiques ESG regroupées sous les grands chapitres suivants :

- **L'Environnement**
 - Le reporting environnemental
 - Le contrôle externe indépendant
 - La fixation d'objectifs à atteindre

- **Le Social / sociétal**
 - Des règles sociales les plus équitables possibles et assurant le respect des droits humains
 - Le développement de relations avec les parties prenantes
 - Le développement de projet solidaire

- **La Gouvernance**
 - Le droit des actionnaires
 - L'organisation des conseils
 - La transparence

En matière de Gouvernance, nous fondons notre action sur les principes qui sous-tendent notre politique de vote et nous nous référons aussi à quelques codes reconnus tel le **code Afep-Medef** en France :

http://www.PhiTrustactiveinvestors.com/data//file/Code_de_gouvernement_entreprises_Afep_Medef_ju_in_2013.pdf

les **principes de gouvernance de l'AFG** pour la France :

http://www.afg.asso.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=98&Itemid=87&lang=fr

et de l'**ICGN** pour les autres pays :

<https://www.icgn.org/>

Nous avons établi notre propre politique de vote et notre méthodologie d'analyse des sujets de gouvernance en lien avec PROXINVEST : <http://www.proxinvest.com/index.php/fr/page/index.html>

Cela nous permet d'identifier des sujets précis qui présentent un facteur de risque pour l'actionnaire minoritaire.

Nous avons mis en place une stratégie d'initiatives qui consiste à dialoguer avec les sociétés émettrices sur les points ayant été identifiés comme facteurs de risques et ayant fait l'objet d'une étude par le Comité Technique du fonds en complément des accords que PhiTrust Active Investors a passé avec des fournisseurs d'analyses externes (Sustainalytics).

2B) QUELS SONT LES MOYENS INTERNES ET EXTERNES MIS EN ŒUVRE POUR CONDUIRE CETTE ANALYSE ?

- **Fournisseurs de données ou analyses externes :**
 - Proxinvest (Paris)
www.proxinvest.fr

- ECGS (Expert Corporate Governance Service)
www.ecgs.net/
- Sustainalytics (Amsterdam/Toronto)
www.sustainalytics.com/
- **Autres :**
 - Brokers ayant des analystes ESG (France/UK)
 - Représentants des salariés des entreprises (membres des FCPE, syndicats...)

2C) QUELS SONT LES PRINCIPAUX CRITERES D'ANALYSE ESG ?

Les principaux critères d'analyse ESG sont les suivants :

Gouvernance

- Les **droits des actionnaires** en Assemblée Générale : « **une action, une voix** »
- Le conseil d'administration ou de surveillance : **séparation des pouvoirs, indépendance du conseil et respect du droit des minoritaires**
- La rémunération, l'association des dirigeants et salariés au capital : **transparence et équité des rémunérations**
- L'affectation du résultat et l'utilisation des fonds propres : **gestion raisonnée des fonds propres**
- L'approbation des comptes et de la gestion: **intégrité des comptes et de l'information**
- L'évolution du capital: **opérations en capital proposées aux actionnaires justifiées et équilibrées**

Environnement

- Le reporting environnemental: **communication des seuils de consommation d'électricité/d'eau et mesure de la production de CO² / de déchets**
- Le **contrôle externe indépendant**
- La **fixation d'objectifs** à atteindre
- Evaluer et éliminer les risques sur la santé publique

Droits humains et sociaux

- La sécurité au travail
- Le développement des relations avec les parties prenantes (« **community involvment** »)
- Le développement de projets solidaires
 - **Développement d'actions par le biais de fondations et de subventions d'associations**
 - **Création de produits adaptés aux besoins des plus pauvres**

PhiTrust Active Investors suit également les principes énoncés dans sa charte déontologique :

- ✓ **EXCELLENCE** : la performance financière et extra-financière est visée
- ✓ **TRANSPARENCE** : concertation/échange avec les entreprises cotées
- ✓ **LONG TERME** : investir dans la durée
- ✓ **DIALOGUE** : pas d'action contentieuse avec les entreprises ciblées
- ✓ **INDEPENDANCE** : les initiatives sont décidées indépendamment de nos partenaires extérieurs

Voici les **thèmes d'engagement** portés depuis 2003 par PhiTrust Active Investors:

Gouvernance

- Actions gratuites : critères de conditionnalité
- Age des administrateurs

- Augmentation/réduction du nombre d'administrateurs
- Création, scission ou indépendance des comités
- Emission des BSA
- Indemnité de départ ou protocole transactionnel
- Mécanisme de traçabilité des votes
- Modification du seuil statutaire de déclaration
- Nomination d'administrateurs libres d'intérêts
- Plan de succession des dirigeants
- Régime de la société en commandite par actions
- Régime de meilleure gouvernance (droit français)
- Respect de la transparence en matière de rémunérations
- Séparation des fonctions
- Suppression de la limitation des droits de vote
- Votes bloqués des conventions réglementées

Environnement

- Emissions de CO2
- Impacts sur la santé publique
- Risque de pollution industrielle des eaux

Droits humains et sociaux

- Assainissement de la chaîne de fournisseurs (tissus, cacao, huile de palme)
- *Community involvement* et B.O.P projets
- Investissements indirects de projets ne respectant pas les droits de l'homme
- Rapport sur les seuils de consommation d'eau, d'énergie, déchets

2D) QUELLE EST LA METHODOLOGIE D'ANALYSE ET D'EVALUATION ESG (CONSTRUCTION, ECHELLE D'EVALUATION...)?

La méthodologie d'évaluation ESG s'articule autour des rapports de nos propres analyses de gouvernance (en lien avec Proxinvest et l'ICGN) et des évaluations Sociales et Environnementales fournies par Sustainalytics. Nous établissons alors sur chaque titre en portefeuille une notation ESG qui se compose d'une note de Gouvernance (comptant pour la moitié de la note globale ESG), d'une note Environnementale (comptant pour un quart de la note globale ESG) et d'une note Sociétale (comptant pour un quart de la note globale ESG).

2E) A QUELLE FREQUENCE L'EVALUATION ESG EST-ELLE REVISEE ?

Nos évaluations ESG sont revues trimestriellement. Elles induisent les modifications des pondérations des titres du portefeuille du fonds. En particulier, après la période des Assemblées Générales d'actionnaires, ce qui permet d'évaluer les évolutions acquises ou attendues dans la gouvernance ou les questions environnementales ou sociales posées par les actionnaires de la société.

3A) COMMENT LES CRITERES ESG SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA DEFINITION DE L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT ELIGIBLE ?

Le FCP Euro Active Investors étant un fonds indiciel (d'indice de référence l'indice Dow Jones Eurostoxx 50) aucun critère environnemental, social/sociétal ou de gouvernance ne conditionne l'univers d'investissement de départ. L'unique condition d'éligibilité est l'appartenance de l'émetteur à l'indice de référence.

3B) COMMENT LES CRITERES ESG SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE ?

La première étape consiste à établir à partir de nos grilles d'analyses ESG sur chaque titre du portefeuille une notation ESG qui se compose d'une note de Gouvernance (comptant pour la moitié de la note globale), d'une note Environnementale (comptant pour un quart de la note globale) et d'une note Sociétale (comptant pour un quart de la note globale).

La seconde étape consiste à prendre en compte la réactivité des sociétés émettrices à nos initiatives d'engagement. Il en résulte une note de réactivité. Cette notation est basée sur notre méthodologie de dialogue actionnarial utilisé depuis 10 ans dans nos OPCVM, à savoir :

1. **en septembre de l'année N-1** : réunion du Comité Technique du FCP afin de déterminer les sujets d'engagement de la campagne de l'année N.
2. **Deux derniers trimestres de l'année N-1** : envoi de lettres aux dirigeants des sociétés composant le portefeuille.
3. **Premier trimestre de l'année N** : retour de la société sous forme écrite ou orale qui donne lieu à un contact téléphonique ou une réunion en one-to-one avec les dirigeants de cette société.
4. **Fin du premier trimestre de l'année N** : débriefing de ces réunions auprès du comité technique du FCP qui décide alors de continuer ou l'initiative d'engagement en la portant en débat publique lors de l'assemblée générale des actionnaires.
5. **Second trimestre de l'année N** : vote aux assemblées générales et participation physique des gérants.
6. **Fin du second semestre de l'Année N** : révision avec le Comité Technique des résultats de nos initiatives privées et publiques.

A partir des notations ESG et de la réactivité des sociétés, nous décidons de sur/sous-pondérer chaque titre du portefeuille. Afin de déterminer les pondérations optimales en vue d'obtenir un portefeuille qui surperforme son indice de référence, nous réalisons une dernière étape quantitative de simulations de portefeuilles basée sur une modélisation des cours de bourse des sociétés émettrices.

3C) EXISTE-T-IL UNE POLITIQUE D'ENGAGEMENT ESG SPECIFIQUE A CE OU CES FONDS ?

Nous définissons nos axes d'engagement avec les participants à notre Comité Technique. Ces axes définis au courant du mois de septembre. Les contacts avec les sociétés émettrices sont pris et conduits par les gérants du fonds. Toutes les actions d'engagement sont conduites par PhiTrust Active Investors.

Dans certains cas, PhiTrust Active Investors peut être mandaté pour agir auprès d'une société. Ce fut le cas en 2011, pour faire inscrire la première résolution externe présentée en France par des actionnaires à une Assemblée générale d'une société de l'EUROSTOXX 50, en l'espèce la société TOTAL. Il s'agissait d'obtenir chaque année une information quantifiée, régulière et auditée sur les risques environnementaux et sociaux engendrés par l'exploitation des schistes bitumineux par Total au Canada et à Madagascar.

3D) EXISTE-T-IL UNE POLITIQUE DE VOTE SPECIFIQUE A CE OU CES FONDS INTEGRANT DES CRITERES ESG ?

Oui, il existe une politique de vote spécifique intégrant les critères ESG.

Notre politique de vote a été définie en 2004 et est consultable sur notre site web :

<http://www.PhiTrustactiveinvestors.com/5027-notre-politique-de-vote>

Pour les thématiques environnementales ou sociales, nous nous fondons d'une part sur notre grille d'analyse de ces sujets et d'autre part sur l'appréciation des risques, des événements ou controverses qui peuvent nous conduire à lancer des initiatives ponctuelles.

3E) LE OU LES FONDS PRATIQUENT-ILS LE PRET/EMPRUNT DE TITRES ?

Nous ne pratiquons ni prêt ni emprunt de titres au sein du FCP Euro Active Investors.

3F) LE OU LES FONDS UTILISENT-ILS DES INSTRUMENTS DERIVES ?

Nous n'utilisons pas d'instruments dérivés dans le cadre de la gestion du FCP Euro Active Investors.

3G) UNE PART DES ACTIFS DU OU DES FONDS EST-ELLE INVESTIE DANS DES ORGANISMES NON COTES A FORTE UTILITE SOCIALE ?

Non, mais nous reversons une partie des droits d'entrée à notre fonds de dotation PhiTrust :
<http://www.PhiTrust.org/index.php>

4A) QUELLES SONT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNES ET/OU EXTERNES PERMETTANT DE S'ASSURER DE LA CONFORMITE DU PORTEFEUILLE PAR RAPPORT AUX REGLES ESG DEFINIES DANS LA PARTIE 3 DU CODE ?

Le responsable de la conformité et du contrôle interne vérifie que la gestion est indicielle et respecte un écart de suivi annuel maximal de 4% entre l'évolution de la Valeur Liquidative du FCP Euro Active Investors et celle de l'indice DowJones Eurostoxx 50 dividendes réinvestis.

De plus le RCCI contrôle le processus de gestion et la méthodologie d'analyse mise en place par le gérant du FCP Euro Active Investors.

4B) QUELS SONT LES SUPPORTS MEDIA PERMETTANT DE COMMUNIQUER SUR LA GESTION ISR DU OU DES FONDS ?

Vous trouverez ci-après les liens qui vous donnent un accès aux supports médias permettant de communiquer sur la gestion ISR du FCP Euro Active Investors.

- **Prospectus :**

Le prospectus est diffusé sur le site internet www.PhiTrustactiveinvestors.com .

Il est en libre accès et a été mis à jour le 28 octobre 2014 :

http://www.PhiTrustactiveinvestors.com/data//Euro_Active_Investors_prospectus_20141028.pdf

- **Rapport annuel sur l'exercice des droits de vote :**

Le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote est diffusé sur le site internet :

<http://www.PhiTrustactiveinvestors.com/5027-notre-politique-de-vote>

- **DICI :**

Le DICI est diffusé sur le site internet www.PhiTrustactiveinvestors.com .

Il est en libre accès et a été mis à jour le 28 octobre 2014 :

http://www.PhiTrustactiveinvestors.com/data//Euro_Active_Investors_DICI_28.10.2014.pdf

▪ **Fiche produit :**

La fiche produit est diffusé sur le site internet www.PhiTrustactiveinvestors.com .

Elle est en libre accès et est mise à jour chaque mois :

<http://www.PhiTrustactiveinvestors.com/2889-documentation>

▪ **La page ISR spécifique au fonds :**

La page est accessible sur le site internet www.PhiTrustactiveinvestors.com .

Elle est en libre accès et est mise à jour en fonction de la stratégie d'investissement :

<http://www.PhiTrustactiveinvestors.com/277-strategie-d-investissement>

▪ **La page Engagement :**

La page est accessible sur le site internet www.PhiTrustactiveinvestors.com .

Elle est en libre accès et est mise à jour en fonction de l'évolution de la stratégie d'engagement :

<http://www.PhiTrustactiveinvestors.com/5024-politique-d-engagement>

▪ **La politique de vote :**

La politique de vote est accessible sur le site internet www.PhiTrustactiveinvestors.com

Elle est en libre accès et est mise à jour en fonction de son évolution :

<http://www.PhiTrustactiveinvestors.com/5027-notre-politique-de-vote>

▪ **Le site internet des fournisseurs d'analyse ESG :**

Nous collaborons avec plusieurs organisations :

- **Sustainalytics:** <http://www.sustainalytics.com/>
- **Proxinvest:** <http://www.proxinvest.com/index.php/fr/page/index.html>

▪ **Détail des valeurs en portefeuille :**

Le détail des valeurs en portefeuille est accessible sur le site internet www.PhiTrustactiveinvestors.com .

Elle est en libre accès et est mise à jour en fonction de l'évolution de l'indice DowJones Eurostoxx 50 :

<http://www.PhiTrustactiveinvestors.com/2431-portefeuille-eai-au-25.05.2014>

▪ **Rapport d'engagement :**

Le rapport d'engagement est accessible sur le site internet www.PhiTrustactiveinvestors.com .

Il est en libre accès et est mis à jour chaque année.

PhiTrust Active Investors

7 rue d'Anjou - 75008 Paris

Tél.: +33 1 55 35 07 55

Fax: +33 1 55 35 07 50

www.PhiTrustactiveinvestors.com